

 Répondre  Répondre à tous  Transférer

ven. 08/11/2024 10:59



concertation préalable relative à la modification n°4 du PLU du Conquet

À GG-REGISTRES-URBA



observations sur les places de parking, zone Uha.pdf

334 KB

ATTENTION: Cet e-mail provient d'une personne externe à votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas sur les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas sûr que le contenu est sûr.

à l'attention du Président de la CCPI.

veuillez trouver ci-joint une observation sur une disposition du projet de modification n° 4 du PLU du Conquet. cette observation porte sur la suppression de création de places d eparking lors de division d'un logement en zone Uha

Salutations distinguées

Jean paul Chevillotte

A la demande de la commune, il est prévu de « *ne plus imposer la réalisation de places de stationnement aux projets sur du bâti existant en zone Uha* ». Cette demande est justifiée par l'argumentaire développé à la page 17 : « *il est difficile de créer de nouvelles places de stationnement en zone Uha pour les projets sur des constructions existantes selon les règles indiquées dans l'annexe 1 du règlement écrit. Pour faciliter la création de plusieurs petits logements à la place d'un grand appartement dans un immeuble existant ou pour faciliter l'installation de services il est proposé de ne plus imposer de création de places de stationnement en zone Uha uniquement et pour les projets de rénovation/ réhabilitation de constructions existantes même avec extension ou changement de destination.* »

Cette disposition va à l'encontre de la politique communale en matière d'habitat. En effet, la commune développe des dispositifs pour favoriser le logement des familles avec enfants et des actifs de la commune. Or la disposition proposée est une véritable prime aux propriétaires qui veulent transformer leurs grands logements en petits logements proposés à la location touristique de courte durée.

En conséquence, en l'absence de nouvelles places obligatoires de parking attachées à ces nouveaux petits logements, les véhicules des touristes qui y seront accueillis, se retrouveront sur les parkings publics qui sont déjà saturés en été.

Je demande donc que cette disposition soit retirée du projet de modification n° 4 du PLU du Conquet.